

Passerelle vers la 1^{ère} technologique à l'issue de la 2^{nde} professionnelle

DOSSIER DE CANDIDATURE – AFFELNET LYCEE

INFORMATIONS RESPONSABLES LEGAUX

Ce dossier de candidature passerelle permet de demander une affectation en 1^{ère} technologique en établissement public éducation nationale ou de l'enseignement agricole.

- Seuls les élèves de seconde professionnelle, et éventuellement de première professionnelle, peuvent être candidats à une passerelle vers la 1^{ère} technologique.
- Les élèves candidats à une passerelle ne sont pas prioritaires. L'affectation sera subordonnée aux places restées disponibles après le traitement des candidatures des montants de seconde générale et technologique.
- En 1^{ère} technologique, quelle que soit la série, les langues vivantes A et B sont des enseignements obligatoires.
- Pour l'enseignement agricole, l'admission est soumise à la décision de positionnement de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

MODALITES DE CANDIDATURE

- ① **L'élève et ses représentant légaux** complètent le dossier de candidature « Passerelle vers la 1^{ère} technologique » (rubriques 1 et 2) et le remettent à l'établissement actuel de l'élève **au plus tard pour le lundi 25 mai 2020**.
- ② **Les candidats hors académie de Nantes** qui souhaitent formuler des vœux de 1^{ère} technologique dans un établissement public de l'académie de Nantes doivent également compléter et remettre à l'établissement actuel de l'élève la fiche « hors-académie Affelnet lycée » disponible sur le site académique : <https://www.ac-nantes.fr/orientation-et-insertion/espace-etablissement/qdp-2020-documents-candidats-1176489.kjsp?RH=1424871586046>.
Attention, ces demandes ne sont pas considérées comme prioritaires sauf cas de déménagement.
- ③ Sur la base des critères des résultats scolaires, un pré-classement informatisé, complété de l'avis du chef d'établissement d'origine, sera utilisé comme outil d'aide à la décision lors de la commission d'affectation organisée dans chaque département et présidée par l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (IA-DASEN).
- ④ **Les résultats de l'affectation :**
L'élève et ses responsables légaux **sont informés de la décision d'affectation à compter du mercredi 1^{er} juillet 2020 :**
 - l'établissement d'origine remet à chaque élève une fiche de résultats d'affectation sur l'ensemble de ses vœux,
 - l'établissement d'accueil adresse une notification d'affectation aux élèves affectés.
- Pour une demande en établissement privé ou dans une autre académie, prendre contact directement avec l'établissement souhaité.

1

Identité et scolarité de l'élève

Nom et prénom de l'élève :

N° INE - RNIE :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville

 :

Scolarité 2019-2020

Classe actuelle – préciser la spécialité :

Nom du professeur principal :

Langue vivante A :

Langue vivante B :

- préciser si LVB suivie en option oui non

Rappel : en 1^{ère} technologique, quelle que soit la série, les langues vivantes A et B sont des enseignements obligatoires.

Sur le site académique : www.ac-nantes.fr/rubriques « orientation-et-insertion » puis « demander une formation »

* Informations sur la procédure d'affectation 2020 et documents à télécharger

* Les MENTIONS LEGALES sur les obligations réglementaires en matière de droit et d'information aux familles sur la procédure d'affectation post-troisième et post-seconde

2 Vœux de l'élève

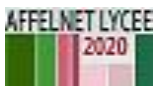
Classez vos vœux par ordre de préférence : 3 vœux au maximum
1 vœu d'affectation = 1 formation + 1 établissement

	Série	Spécialité - Uniquement pour un vœu de 1 ^{ère} STL, préciser la spécialité.	Etablissement
Vœu n°1			
Vœu n°2			
Vœu n°3			

Dossier médical à prendre en compte	OUI - Vous devez joindre un justificatif dans une enveloppe fermée adressée au médecin conseiller technique de la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale (DSDEN) concernée.	NON
--	--	------------

Date et signature du (des) responsable(s) légal(aux) :

3 Etablissement d'origine



Renseigner les avis et commentaire

L'avis du chef d'établissement devra également être saisi dans Affelnet : ouverture du serveur le lundi 25 mai 2020.
 Pour la saisie de l'avis du chef d'établissement, se reporter au "Guide de saisie" diffusé ultérieurement.

	Avis du chef d'établissement d'origine		Commentaire
	FAVORABLE ↓	DEFAVORABLE ↓	
Vœu n°1			
Vœu n°2			
Vœu n°3			



Indiquer les résultats scolaires de l'élève

Les notes devront également être saisies dans Affelnet : ouverture du serveur le lundi 25 mai 2020.
 Pour la saisie des notes dans les cases Affelnet, se reporter au "Guide de saisie" diffusé ultérieurement.

Français, histoire-géographie	LV A	LV B ⁽¹⁾	Mathématiques ⁽¹⁾	Mathématiques, Sciences physiques et chimiques ⁽¹⁾	Prévention Santé Environnement *	EPS	Arts appliqués et cultures artistiques *	Enseignements professionnels

⁽¹⁾ Possibilité de renseigner NN, « non noté », lorsque l'élève n'a pas cet enseignement dispensé dans son programme scolaire (selon la spécialité de 2^{nde} pro.).
 * Pour les élèves actuellement inscrits en 2^{nde} bac pro. agricole :
 "Prévention Santé Environnement" : indiquer la moyenne de l'enseignement "Biologie - Ecologie"
 "Arts appliqués et cultures artistiques" : indiquer la moyenne de l'enseignement "Education socio-culturelle"

Date, signature et cachet de l'établissement :

L'établissement actuel de l'élève adresse le dossier complété et les bulletins scolaires de l'année en cours à la DSDEN du département demandé avant le 4 juin 2020 et effectue la saisie du (des) vœu(x) dans Affelnet lycée.